

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018  
Reçu en préfecture le 29/03/2018  
Affiché le 30/03/18 SLD  
ID : 038-213800717-20180326-D180326\_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MARS 2018  
N°09/2018

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

**PROCURATIONS** : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGRO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGRO est nommé secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil prend connaissance du projet de budget primitif de l'année 2018 qui a fait l'objet d'un examen en réunion de travail interne du Conseil municipal :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 924 619 €
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 242 534 €.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 21 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (G. MILLET)**

**VOTE PAR CHAPITRE** le budget primitif communal pour l'année 2018.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,  
Jacques NVON



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification

